



## Mon ancien propriétaire me reclame des meubles

Par **phoebee**, le **25/10/2012 à 22:45**

Bnjour,

Le 1er mai 2010 nous louons un appartement NON MEUBLE...1 an apres le proprietaire nous imforme qu'il souhaite vendre...il fait les choses dans les regles et ne nous oblige pas a partir il decide donc de vendre cet appartement avec nous, les locataires, puisque notre bail est valide jusqu'en mai 2013....

En 2012 il reussit a vendre son appartement et ils nous en imforme en nous stipulant que desormais il n'etait plus le proprietaire et que nous devons donc payer le loyer aux nouveaux proprietaires...ce qui est tout a fait normal...

Ceux ci nous imforme par huissier qu'ils nous dispensent du préavis si nous trouvons un nouveau logement avant mai 2013, date de fin de notre bail.

Finalement nous quittons cet appartement avant la fin en les avertissant par lettre recommandée avec ar que comformement a ce qu'ils nous ont specifiés par hussier nous ne respecterons pas le preavis....tout ce passe bien...etat des lieux et remise des clefs ect ect sans retenues sur la caution.

Mais recemment notre ancien proprietaire, celui qui a vendu depuis plus de 9mois me telephone en m'inscendant car je ne l'avais pas averti de notre départ...je lui reponds cordialement que je n'avais pas a le faire puisqu'il n'etait plus proprietaire de ce bien!!....

En fait il me reclame 9mois apres qu'il ai vendu des vieux meubles qu'il avait laissé ca et la sans valeur aucune alors que ceux ci ne sont ni mentionnés sur le bail ni sur l'état des lieux...ces meubles l'encombraient et ils ns a dit a l'epoque faite en ce que vs voulez je vous les laisse...nous les avons donnés a Emaüs...

Il me rappelle ce jour pour me menacer a nouveau en me disant qu'il allait écrire a mon employeur pour lui raconter que je lui avais voler des meubles ect ect...

Ma question est simple....peut il effectivement me demander ces meubles 9 mois apres qu'il ai vendu son appart ? il aurais pu le faire quelques temps apres avoir vendu il me semble.....que me conseillez vous de faire face a cette maivaise foie manifeste?...

merci de vos reponse en esperant avoir ete assez clair.

Par **janus2fr**, le **26/10/2012 à 08:01**

Bonjour,

Votre ancien propriétaire a, bien entendu, tout faux.

D'une part, parce que si l'état des lieux effectué à votre entrée (ou le bail) ne mentionne pas

ces meubles, c'est qu'ils n'existaient pas officiellement et que donc, vous ne pouvez en être tenu responsable et d'autre part, lorsque l'on vend, sauf mention particulière sur l'acte de vente, on vend le logement avec tout ce qu'il y a dedans.